

ORLÉANS

MÉTROPOLE

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole

le jeudi 16 juillet 2020 à 17 h
Palais des Sports 14 rue Eugène Vignat à Orléans

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet, à 17 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni au Palais des sports- rue Eugène Vignat à Orléans.

Sous la Présidence de M. Marceau VILLARET, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président, puis sous la Présidence M. Christophe CHAILLOU, Président,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : vendredi 10 juillet 2020

Etaient présents :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,

BOU : M. Bruno COEUR (jusqu'à 21h50),

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Francine MEURGUES,

CHANTEAU : M. Gilles PRONO (suppléant)

CHECY : M. Jean-Vincent VALUES (jusqu'à 22h25 puis pouvoir à Mme Virginie BAULINET), Mme Virginie BAULINET, M. Jean-Yves CHALAYE,

COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Maryline COULON, M. Bruno LACROIX, Mme Christelle MAES, Mme Isabelle MULLER,

INGRE : M. Christian DUMAS, Mme Magalie PIAT, M. Guillem LEROUX (jusqu'à 22h00),

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (jusqu'à 22h00),

MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 22h00), Mme Rolande BOUBAULT (jusqu'à 22h00),

Mme Cécile ADELLE (jusqu'à 22h00), M. Fabien GASNIER (jusqu'à 22h00), M. Michel LECLERCQ (jusqu'à 22h00), Mme Sandrine LEROUGE (jusqu'à 22h00), M. Romain SOULAS (jusqu'à 22h00),

ORLEANS : M. Serge GROUARD, Mme Anne-Frédéric AMOA, Mme Béatrice BARRUEL, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Régine BREANT, M. Florent MONTILLOT, M. William CHANCERELLE, M. Baptiste CHAPUIS, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, M. Thibaut CLOSSET, M. Jean-Christophe CLOZIER, Mme Florence CARRE, Mme Laurence CORNAIRE, M. Olivier GEFFROY (jusqu'à 22h00), M. Jean-Philippe GRAND, M. Jean-Paul IMBAULT, M. Romain LONLAS, Mme Virginie MARCHAND, Mme Fanny PICARD, Mme Isabelle RASTOUL, Mme Stéphanie RIST (jusqu'à 22h00), M. Romain ROY, Mme Christel ROYER (jusqu'à 22h00), M. Pascal TEBIBEL, Mme Dominique TRIPET, Mme Capucine FEDRIGO, Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Valérie CORRE, M. Ludovic BOURREAU (jusqu'à 22h00),

ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 22h00), Mme Odile MATHIEU (jusqu'à 22h00),

SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT (jusqu'à 22h00),

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 22h00), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 22h00),

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN (jusqu'à 22h00),

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, Mme Catherine GIRARD, M. Christophe LAVIALLE, Mme Brigitte JALLET, M. Jean-Emmanuel RENELIER, M. Franck FRADIN, **SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE :** M. Christophe CHAILLOU, M. Marceau VILLARET, Mme Françoise BUREAU,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET (jusqu'à 22h00), M. Fabrice GREHAL (à partir de 17h30 et jusqu'à 22h00), M. François GRISON (jusqu'à 22h00),

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 22h00), Mme Charlotte LACOLEY (jusqu'à 22h00),

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Mathieu GALLOIS, M. Gérard VESQUES,

SEMOY : M. Laurent BAUDE,

Etai(en)t absent(s) mais avai(en)t donné pouvoir :

ORLEANS : Mme Tiphaine MIGNONNEAUD donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT,
SAINT JEAN DE LA RUELE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET,

Mme Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	89
Nombre de délégués en exercice.....	89
Quorum	45

Appel et lecture des pouvoirs

Monsieur Marceau VILLARET, doyen d'âge, a procédé à l'appel des membres du conseil métropolitain et à la lecture des pouvoirs.

Installation du conseil

Monsieur Marceau VILLARET, doyen d'âge, a procédé à l'installation des membres du conseil dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil métropolitain a désigné Madame Fanny PICARD, secrétaire de séance.

VIE INSTITUTIONNELLE

4) Election du Président

Le conseil métropolitain a désigné deux assesseurs :

- Monsieur Jean-Paul IMBAULT
- Monsieur Grégoire CHAPUIS

Le conseil métropolitain a procédé à l'élection du Président d'Orléans Métropole en application de l'article L. 5211.2 et L 2122-4 du code général des collectivités territoriales.

Ont présenté leurs candidatures :

- M. Christophe CHAILLOU
- M. Michel MARTIN
- M. Matthieu SCHLESINGER

Il a été ensuite procédé à un vote au scrutin secret dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 89

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 88

Majorité absolue : 45

Ont obtenu :

M. Christophe CHAILLOU : 33 voix

M. Michel MARTIN : 26 voix

M. Matthieu SCHLESINGER : 29 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un deuxième tour.

Ont présenté leurs candidatures pour le deuxième tour :

- M. Christophe CHAILLOU
- M. Matthieu SCHLESINGER

Il est procédé à un vote au scrutin secret dont le dépouillement a donné les résultats suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 89
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Ont obtenu :
M. Christophe CHAILLOU : 55 voix
M. Matthieu SCHLESINGER : 29 voix

M. Christophe CHAILLOU ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé Président et immédiatement installé.

5) Fixation du nombre de vice-présidents

Le conseil métropolitain a fixé à 20 le nombre de vice-présidents.

6) Election du 1^{er} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Serge GROUARD.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 18
Nombre de votants : 71
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 18
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 1 voix
Mme Virginie BAULINET : 1 voix
M. Serge GROUARD : 51 voix

M. Serge GROUARD ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

7) Election du 2^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Alain TOUCHARD.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 17
Nombre de votants : 72
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 8
Nombre de suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 1 voix
M. Alain TOUCHARD : 63 voix

M. Alain TOUCHARD ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 2ème vice-président et immédiatement installé.

8) Election du 3ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Carole CANETTE.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 18
Nombre de votants : 71
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Ont obtenu :
M Laurent BAUDE : 1 voix
Mme Carole CANETTE : 45 voix
Mme Stéphanie RIST : 1

Mme Carole CANETTE ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée 3ème vice-président et immédiatement installée.

9) Election du 4ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Vanessa SLIMANI.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 13
Nombre de votants : 76
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :
M. Nicolas BONNEAU : 3 voix
Mme Vanessa SLIMANI : 49 voix
Mme Stéphanie RIST : 1 voix

Mme Vanessa SLIMANI ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée 4ème vice-président et immédiatement installée.

0) Election du 5ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Michel MARTIN.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 16
Nombre de votants : 73
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 27
Nombre de suffrages exprimés : 46
Majorité absolue : 24

Ont obtenu :
M. Michel MARTIN : 45 voix
Mme Stéphanie RIST : 1 voix

M. Michel MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 5ème vice-président et immédiatement installé.

11) Election du 6ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Christian FROMENTIN.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 13
Nombre de votants : 76
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :
Mme Chrystel de FILIPPI : 1 voix
M. Christian FROMENTIN : 50 voix
M. Fabien GASNIER : 1 voix
M. Matthieu SCHLESINGER : 1 voix

M. Christian FROMENTIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 6ème vice-président et immédiatement installé.

12) Election du 7ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Nicolas BONNEAU.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 21
Nombre de votants : 68
Nombre de suffrages déclarés nuls **par** le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 19
Nombre de suffrages exprimés : 49
Majorité absolue : 25

Ont obtenu :
M. Nicolas BONNEAU : 48 voix
M. Matthieu SCHLESINGER : 1 voix

M. Nicolas BONNEAU ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 7ème vice-président et immédiatement installé.

13) Election du 8ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Pascal **TEBIBEL**.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 14
Nombre de votants : 75
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Ont obtenu :
Mme Catherine GIRARD : 1 voix
M. Pascal TEBIBEL : 49 voix
M. Matthieu SCHLESINGER : 1 voix
M. Gérard VESQUES : 1 voix

M. Pascal TEBIBEL ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 8ème vice-président et immédiatement installé.

14) Election du 9ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Christian DUMAS.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 13
Nombre de votants : 76
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 55
Majorité absolue : 28

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 2 voix
M. Christian DUMAS : 51 voix
M. Fabrice GREHAL : 1 voix
M. Luc MILLIAT : 1 voix

M. Christian DUMAS ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 9ème vice-président et immédiatement installé.

15) Election du 10ème Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Jean-Vincent VALLIES.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 18
Nombre de votants : 71
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 12
Nombre de suffrages exprimés : 59
Majorité absolue : 30

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 12 voix
M. Romain LONLAS : 1 voix
M. Jean-Vincent VALLIES : 45 voix
M. Marceau VILLARET : 1 voix

M. Jean-Vincent VALLIES ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 10ème vice-président et immédiatement installé.

16) Election du 11^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Françoise GRIVOTET.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 16

Nombre de votants : 73

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 10

Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

M. Laurent BAUDE : 1 voix

M. Baptiste CHAPUIS : 1 voix

Mme Françoise GRIVOTET : 60 voix

M. Fabrice GREHAL : 1 voix

Mme Françoise GRIVOTET ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée 11^{ème} vice-président et immédiatement installée.

17) Election du 12^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Romain ROY.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 20

Nombre de votants : 69

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11

Nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 10 voix

Mme Fanny PICARD : 1 voix

M. Romain ROY : 47 voix

M. Romain ROY ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

18) Election du 13^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Marie-Philippe LUBET.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 13

Nombre de votants : 76

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 1 voix

M. Marie-Philippe LUBET : 64 voix

Mme Marie-Philippe LUBET ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée treizième vice-président et immédiatement installée.

19) Election du 14^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Thierry COUSIN.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 14

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 14

Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Ont obtenu :

Mme Anne-Frédéric AMOA : 1 voix

M. Thierry COUSIN : 59 voix

M. Matthieu SCHLESINGER : 1 voix

M. Thierry COUSIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

20) Election du 15^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Florent MONTILLOT. M. Bruno COEUR a présenté sa candidature.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 9

Nombre de votants : 80

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 1 voix

M. Bruno COEUR : 41 voix

Mme Capucine FEDRIGO : 1 voix

M. Christian FROMENTIN : 1 voix

M. Florent MONTILLOT : 32 voix

M. Bruno COEUR ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

Après une interruption de séance, M. Bruno COEUR a annoncé renoncer aux fonctions de 15ème Vice-Président. Il a donc été de nouveau procédé à l'élection du 15ème Vice-Président.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants : 74

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 13

Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 1 voix

Mme Valérie BARTHE-CHENEAU : 1 voix

M. Bruno CŒUR : 17 voix

M. Florent MONTILLOT : 42 voix

M. Florent MONTILLOT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

21) Election du 16^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Vincent MICHAUT.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants : 74

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 1 voix

M. Bruno CŒUR : 1 voix

M. Quentin DEFOSSEZ : 1 voix

M. Charles-Eric LEMAIGNEN : 1 voix

M. Vincent MICHAUT : 59 voix

M. Vincent MICHAUT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé seizième vice-président et immédiatement installé.

22) Election du 17^{ème} Vice-Président

M. Christophe **CHAILLOU** a présenté la candidature de **M.** Charles-Eric LEMAIGNEN.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de votants : 74

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 18

Nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Ont obtenu :

Mme Cécile ADELLE : 4 voix

Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY : 1 voix

M. Bruno COEUR : 5 voix

M. Christophe LAVIALLE : 1 voix

M. Charles-Eric LEMAIGNEN : 45 voix

M. Charles-Éric LEMAIGNEN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé dix-septième vice-président et immédiatement installé.

23) Election du 18^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Laurent BAUDE.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris

part au vote : 15 _____

Nombre de votants : 74
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 12
Nombre de suffrages exprimés : 62
Majorité absolue : 32

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 1 voix
M. Laurent BAUDE : 53 voix
M. Bruno COEUR : 6 voix
Mme Stéphanie RIST : 1 voix
M. Matthieu SCHLESINGER : 1 voix

M. Laurent BAUDE ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé dix-huitième vice-président et immédiatement installé.

24) Election du 19^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Isabelle RASTOUL.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 15
Nombre de votants : 74
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 14
Nombre de suffrages exprimés : 60
Majorité absolue : 31

Ont obtenu :
Mme Cécile ADELLE : 2 voix
Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY : 2 voix
M. Bruno COEUR : 6 voix
M. Christophe LAVIALLE : 1 voix
Mme Isabelle RASTOUL : 48 voix
Mme Stéphanie RIST : 1 voix

Mme Isabelle RASTOUL ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée dix-neuvième vice-président et immédiatement installée.

25) Election du 20^{ème} Vice-Président

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Stéphane CHOUIN.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 16
Nombre de votants : 73
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
Nombre de suffrages exprimés : 64
Majorité absolue : 33

Ont obtenu :
M. Christophe LAVIALLE : 2 voix
M. Quentin DEFOSSEZ : 1 voix
M. Stéphane CHOUIN : 61 voix

M. Stéphane CHOUIN ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé vingtième vice-président et immédiatement installé.

26) Bureau — Fixation de sa composition

Le conseil métropolitain a décidé que le bureau sera composé comme suit :

- le Président
- les 20 vice-présidents
- 6 autres membres

27) Election des autres membres du bureau

Le conseil métropolitain a procédé à l'élection des 6 autres membres du bureau.

1er autre membre du bureau

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 44

Nombre de votants : 45

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 11

Nombre de suffrage exprimés : 34

Majorité absolue : 18

A obtenu :

Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY : 34 voix

Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

2ème autre membre du bureau :

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Luc MILLIAT.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 38

Nombre de votants : 51

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 8

Nombre de suffrage exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

M. Christophe LAVIALLE : 1 voix

M. Luc MILLIAT : 42 voix

M. Luc MILLIAT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

3ème autre membre du bureau

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Philippe BEAUMONT.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 40

Nombre de votants : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6

Nombre de suffrage exprimés : 43
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :
M. Christophe LAVIALLE : 2 voix
M. Philippe BEAUMONT: 41 voix

M. Philippe BEAUMONT ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4ème autre membre du bureau

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de Mme Christel BOTELLO.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants .

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 38
Nombre de votants : 51
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
Nombre de suffrage exprimés : 49
Majorité absolue : 25

Ont obtenu :
M. Jean-Paul IMBAULT : 1 voix
M. Christophe LAVIALLE : 1 voix
Mme Christel BOTELLO: 47 voix

Mme Christel BOTELLO ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

Sème autre membre du bureau :

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Bruno COEUR.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 44
Nombre de votants : 45
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) . 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 12
Nombre de suffrage exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :
Mme Christel BOTELLO : 1 voix
M. Christophe LAVIALLE : 1 voix
M. Bruno CŒUR : 31 voix

M. Bruno COEUR ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

hème autre membre du bureau

M. Christophe CHAILLOU a présenté la candidature de M. Francis TRIQUET.

Il est procédé à un vote électronique au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 37
Nombre de votants : 52
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
Nombre de suffrage exprimés : 49
Majorité absolue : 25

Ont obtenu :
M. William CHANCERELLE : 1 voix
M. Christophe LAVIALLE : 1 voix
M. Francis TRIQUET : 47 voix

M. Francis TRIQUET ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

28) Lecture de la charte de l'élu local

Le conseil métropolitain a pris acte de la lecture de la charte de l'élu local.

29) Réunion des commissions — Absence de saisine - Information

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil métropolitain a pris acte de l'absence de saisine des commissions pour les projets de délibérations qui seront soumis aux prochains Conseils Métropolitains.

30) Commission d'appel d'offres — Modalités de dépôt des listes -

Approbation Le conseil métropolitain a :

approuvé la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat,

- approuvé les conditions suivantes de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres :
 - les listes seront adressées au Secrétariat Général d'Orléans Métropole au plus tard 2 jours francs avant la prochaine séance du Conseil Métropolitain,
 - les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
 - une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes,
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

pris acte que les cinq membres titulaires, et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du Conseil Métropolitain.

31) Commission de délégation de service public — Modalités de dépôt des listes -

Approbation Le conseil métropolitain a

- approuvé la constitution d'une commission de délégation de service public, permanente pour la durée du mandat, tout en se réservant la possibilité de constituer si nécessaire une commission spécifique pour la passation d'une procédure de délégation de service public particulière,
- approuvé les conditions suivantes de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public :
 - les listes seront adressées au Secrétariat Général d'Orléans Métropole au plus tard 2 jours francs avant la prochaine séance du Conseil Métropolitain,

- les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
 - une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes,
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- pris acte que les cinq membres titulaires, et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du Conseil Métropolitain.

32) Concessions d'aménagement — Commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues — Modalités de dépôt des listes — Approbation

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la constitution d'une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement, de manière permanente pour la durée du mandat,
 - approuvé les conditions suivantes de dépôt des listes pour l'élection de ladite commission :
 - les listes seront adressées au Secrétariat Général d'Orléans Métropole au plus tard 2 jours francs avant la prochaine séance du Conseil Métropolitain,
 - les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
 - une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes,
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- pris acte que les cinq membres titulaires, et les cinq membres suppléants de cette commission seront élus lors de la prochaine séance du Conseil Métropolitain.
- désigné le Président en tant que personne habilitée, dans le cadre des procédures de concession d'aménagement, à engager des discussions avec les candidats et à signer les conventions jusqu'à l'élection de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement.

33) Conseil métropolitain -- Régime indemnitaire - Approbation

Le conseil métropolitain a :

- fixé les indemnités de fonction des élus métropolitains sur la base de l'indice terminal de la fonction publique, selon les modalités de répartition figurant dans le tableau n° 2 annexé à la délibération,
- décidé de la mise en oeuvre avec effet au 16 juillet 2020, date d'installation du nouveau Conseil Métropolitain,
- adopté le crédit d'heures trimestriel selon les modalités sus-indiquées en faveur des élus métropolitains ayant reçu ou non une délégation.

34) Délégations à accorder par le conseil métropolitain au Président pour le règlement de certaines affaires

Le conseil métropolitain a accordé au Président, pour la durée du mandat, délégations au titre de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, pour les attributions figurant dans la délibération.

35) Délégations à accorder par le conseil métropolitain au Bureau pour le règlement de certaines affaires

Le conseil métropolitain a accordé au Bureau, pour la durée du mandat, délégations au titre de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, pour les attributions figurant dans la délibération.

36) Finances - Compte de gestion 2019 établi par le Trésorier -

Approbation. Le conseil métropolitain a :

- constaté la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2019 passées par M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, « Parc technologique Orléans Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, crématorium, pépinières, parkings, marché de gros, ZAC en régie, eau et parc floral,
- approuvé les résultats courants, des deux sections budgétaires tels que présentés ci-après en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

37) Finances - Compte administratif 2019 d'Orléans Métropole - Budget principal et Budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le compte administratif 2019 du budget principal d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe transports d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe crématorium d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe pépinières d'entreprises d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe parkings d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe marché de gros d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe ZAC en régie d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
- approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe eau d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
approuvé le compte administratif 2019 du budget annexe Parc Floral d'Orléans Métropole tel que détaillé dans la délibération,
constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,
- reconnu la sincérité des restes à réaliser, dont la liste figure en annexe.

38) Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé :

- le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 40 309 145,04 et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 888 357,46 €,
- le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 20 574 451,25 et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 4 991 762,34 €,
le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2020 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 14 613 774,55 et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 589 649,32 €,
le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 178 252,71 €,
- le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 209 096,54 E,
le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 1 165 572,93 E,
le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 991 568,41 et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 61 043,33 E,
le budget annexe Parkings, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 282 159,42 €,
le budget annexe Marché de gros, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 121 911,19 €,
le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur l'exercice 2020 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 261 766,56 E,
le budget annexe Eau, l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 4 789 829,10 et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 2 634 116,33 E,
- le budget annexe Parc Floral, l'affectation sur l'exercice 2020, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 234 451,93 et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 274 678,29 E.

39) Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes.

Le conseil métropolitain a

approuvé les admissions en non valeur et les créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe assainissement et le budget annexe eau, tels que détaillés dans la délibération accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées dans la délibération.

40) Finances - Budget supplémentaire 2020 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé :

le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 291 220 495,56 €, y compris les restes à réaliser.

- approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 30 987 778,93 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 47 134 689,73 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 15 467 116,14 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprentis, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 626 038,70 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 071 336,98 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 514 182,65 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 816 179,15 €, y compris les restes à réaliser.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 244 961,71 €.

approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 14 411 511,24 €, y compris les restes à réaliser.

- approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Eau, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 12 380 254,99 €, y compris les restes à réaliser.
- approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parc floral, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 783 808,51 €, y compris les restes à réaliser.

41) Finances - Politique foncière - Exercice 2019 - Examen du bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

Le conseil métropolitain a pris acte :

- du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2019 tel que retranscrit dans les tableaux joints, documents qui seront joints au compte administratif, que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la délibération rend compte de l'intervention des décisions du Président de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'affichage de la présente délibération.

42) Finances - Dotation de solidarité communautaire — Montants pour 2020 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2020 à 3 775 534 €,
- conservé inchangés les montants par commune,
- approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2020, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal 2020.

43) Finances - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

approuvé l'instauration du dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

44) Finances - SCALIS - Acquisition de 354 logements Résidence Lamballe à Fleury les Aubrais - Garantie d'un emprunt de 16 694 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 8 347 000 €, représentant 50 % de deux prêts dont le total est de 16 694 000 €, que la SA SCALIS souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE,

approuvé la convention de garantie à passer avec la SA SCALIS,

autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE et la SA SCALIS,

autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA SCALIS et Orléans Métropole.

45) Finances - CDC HABITAT - Réhabilitation de 59 logements "Hameau Saint Michel et Verdier" situés à Saint Pryvé Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 2 068 698 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 8 347 000 €, représentant 50 % de deux
accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 034 349 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 068 698 €, que la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

approuvé la convention de garantie à passer avec la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL,

autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL et Orléans Métropole.

46) Finances - FRANCE LOIRE - Acquisition-amélioration de 16 places-lits situés 26 rue Abbé de l'Epée à Saint Jean de la Ruelle - Garantie d'un emprunt de 1 168 534 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 584 267 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 168 534 €, que la SA HLM FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

approuvé la convention de garantie à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE,

autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat de prêt et la convention de garantie au nom de la Métropole.

47) Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 4 logements individuels et 6 logements collectifs situé rue du Vieux Puits à Saint Denis en Val -Garantie d'un emprunt de 1 617 601 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 808 800,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 617 601,00 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

- approuvé la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrôle de prêt et la convention de garantie au nom de la Métropole.

48) Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais — Acquisition - amélioration de 4 logements collectifs situés 6 bis rue Emile Davoust à Orléans - Garantie d'un emprunt de 480 150 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 075 €, représentant 50 % d'un prêt de 480 150 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

approuvé la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt et la convention de garantie au nom de la Métropole.

49) Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais — Acquisition - amélioration d'un logement individuel situé 4 ter rue de la Charpenterie à Chécy - Garantie d'un emprunt de 215 253 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 107 626,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 215 253 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,
- approuvé la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt et la convention de garantie au nom de la Métropole.

**50) Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction d'un logement collectif
situé rue du Vieux Puits à Saint Denis en Val - Garantie d'un emprunt de 124 795 € à
taux de 50 % - Approbation.**

Le conseil métropolitain a :

accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 62 397,50 €, représentant 50 % d'un prêt
de 124 795,00 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

approuvé la convention de garantie à passer avec l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS,

autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt et la convention de
garantie au nom de la Métropole.

Fait à Orléans, le **23 JUIN 2020**

Le Président Orléans Métropole

ORLÉANS MÉTROPOLITAINE
11, rue de l'Espérance
45000 Orléans
Tél : 02 38 33 33 33
www.orleans-metropole.fr

Christophe CHAILLOU
Président

